

Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'U.E.

PCAE - Investissements collectifs

Publics concernés

Domaines secondaires

Agriculteur

Agriculture

Date de fin de publication

31 mars 2026

Vous êtes une CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) dont le siège social se situe en Région Nouvelle-Aquitaine et vous avez un projet d'investissements en matériels agricoles ou d'équipements agricoles en vue d'une utilisation collective. Ce dispositif s'inscrit dans le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) dont l'objectif est d'améliorer la performance économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles en soutenant les investissements.

Échéances

Clôture de l'appel à projet : 31 mars 2026

Objectifs

Favoriser:

La réduction des charges d'exploitation

Le partage des pratiques

L'innovation, la vulgarisation et la démonstration

Le renouvellement des générations

Seront prioritairement ciblés les projets collectifs répondant aux enjeux suivants :

L'installation de nouveaux agriculteurs

L'amélioration des conditions de travail sur les exploitations agricoles

La modernisation des ateliers (élevages et productions végétales) en particulier

relative au bien-être animal et à la sécurité sanitaire.

La suppression, la réduction, ou l'optimisation d'intrants (pesticides, nitrates,

eau...)

L'adaptation et l'atténuation du changement climatique et la réduction de l'impact

des activités sur l'environnement

La diversification, la réorientation ou la reconversion d'activités sur les

exploitations agricoles ou des projets de filières s'inscrivant dans la transition

agroécologique ou la résilience économique

Une démarche d'innovation en lien avec la transition agroécologique

Bénéficiaires

CUMA dont le siège social est situé en Nouvelle-Aquitaine.

La CUMA s'inscrit dans une démarche de labélisation RSE/RSO selon la norme ISO

26000 ou la moitié des adhérents au projet peuvent justifier, au dépôt de la demande

faite par la CUMA, d'un éco régime supérieur ou spécifique (cf chapitre III de l'appel à

projets à télécharger ci-dessous).

Concernant la démarche RSO, lors du dépôt du projet d'investissement auprès de la

Région, la CUMA devra établir son engagement dans cette démarche. Le justificatif

relatif à l'atteinte d'au moins le niveau 2 du guide de la responsabilité sociétale des

CUMA est à fournir au plus tard au moment de la demande de paiement.

Montant

Taux d'aide : entre 15 et 40 % selon le type de projet

Montant minimum de dépenses éligibles : 15 000 € par projet

Montant maximum de dépenses éligibles : 300 000 € par appel à projet et pour

une même CUMA

Critères de sélection

Consulter le document "Appel à projet" (page 9 sélection)

Comment faire ma demande?

Les modalités de dépôt de la demande ainsi que l'intégralité des pièces à joindre à celle-ci figurent sur le site ci-après : Europe en Nouvelle-Aquitaine

Vous devez préalablement créer un compte et déposer, en votre nom propre, votre demande.

Le Service Relation aux Usagers de la Région Nouvelle-Aquitaine est à votre disposition pour vous assister.

Correspondants

Service Relation aux usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption